

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 juin 2017

1^{ère} Commission

N° CP-2017-6-1-3

Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT
COLMAR HABITAT
REHABILITATION THERMIQUE DE 90 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
A COLMAR**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à COLMAR HABITAT à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total de 3 157 387 € constitué de trois lignes de prêts selon l'affectation suivante :

- Prêt à l'Amélioration (PAM) Amiante d'un montant de 112 500 €,
- Prêt à l'Amélioration (PAM) Eco-Prêt d'un montant de 1 170 000 €,
- Prêt à l'Amélioration (PAM) d'un montant de 1 874 887 €,

à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation thermique de 90 logements locatifs sociaux situés 1 à 11 rue Schlessier à COLMAR.

Au cours de sa séance du 26 juin 2015 (CG-2015-6-12-8), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de COLMAR HABITAT relative à une demande de garantie d'emprunt pour un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 3 157 387 € constitué de trois lignes de prêts selon l'affectation suivante :

- Prêt à l'Amélioration (PAM) Amiante d'un montant de 112 500 €,
- Prêt à l'Amélioration (PAM) Eco-Prêt d'un montant de 1 170 000 €,
- Prêt à l'Amélioration (PAM) d'un montant de 1 874 887 €,

à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation thermique de 90 logements locatifs sociaux situés 1 à 11 rue Schlessier à COLMAR.

Cette opération a fait l'objet d'une validation par la Commission Permanente lors de sa séance du 16 décembre 2016.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 4 287 120 € est prévu selon le tableau ci-après :

Prêt PAM Amiante	112 500 €
Prêt PAM Eco-Prêt	1 170 000 €
Prêt PAM	1 874 887 €
Subvention Région	333 907 €
Subvention Département	238 500 €
Fonds propres	557 326 €
TOTAL	4 287 120 €

Les caractéristiques des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.), pour lesquels la garantie est demandée, sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PAM Amiante	PAM Eco-prêt	PAM
Identifiant de la Ligne du Prêt	5167791	5167790	5167789
Montant de la Ligne du prêt	112 500 €	1 170 000 €	1 874 887 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	0,3 %	0,3 %	1,35 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,3 %	0,3 %	1,35 %
Phase d'amortissement			
Durée	20 ans	20 ans	20 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0 ,45 %	- 0 ,45 %	0 ,6 %
Taux d'intérêt	0,3 %	0,3 %	1,35 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	Double Révisabilité Limitée	Double Révisabilité Limitée	Double Révisabilité Limitée
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360

Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction de l'index de la Ligne du Prêt.

Ce prêt peut bénéficier d'une caution intégrale du Département. Les dispositions en la matière prévoient l'octroi d'une caution à 100 % sans implication de la commune d'implantation et sans prise de sûreté, pour le financement des opérations de réhabilitation thermique du parc existant (rapport CG-2013-3-1-3 du 21/06/2013).

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

EricSTRAUMANN